



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le jeudi 28 mars 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 9 AVRIL 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 mars 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Planning des élus pour les élections européennes du 9 juin 2024
- 5- Institution d'un groupe de réflexion et d'études pour l'aménagement de la place du « cœur village »
- 6- Opérations immobilières effectuées par la commune – Bilan des acquisitions et des cessions
- 7- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus locaux en **2023**
- 8- Budget Primitif **2024** du budget annexe Unité de Production d'Electricité
- 9- Subventions aux associations
- 10- Vote des taux d'imposition **2024** de la fiscalité locale communale
- 11- Budget Primitif **2024** du budget principal Commune
- 12- Rémunération des heures effectuées par les enseignants pour le compte de la commune
- 13- Prise en charge de factures relatives à un sinistre dans un logement de la « ferme des Argiles » - Remboursement au locataire des sommes engagées

- 14- Demande de subventions auprès de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2024 et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) 2024 pour la restructuration de la salle multi-activités du Chêne – Abrogation de la délibération 2024-01-30-06 du 30 janvier 2024
- 15- Rétrocession des voiries copropriété « Les Griottes », chemin des Fournigons
- 16- Convention d'un groupement de commande portant sur la conduite du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes, d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars
- 17- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written over the right side of the official stamp.